

Par principe, laïques

L'éditorial d'Aymeric Christensen, directeur de la rédaction.

Par [Aymeric Christensen](#)

Publié le 02/02/2021 **La Vie**



Place de la République, à Paris, lors de l'hommage au professeur Samuel Paty, décapité par un islamiste, rassemblant des milliers de personnes le 18 octobre 2020. • SIMON LAMBERT/HAYTHAM-REA

Exit le séparatisme islamiste ? Pour son examen à l'Assemblée, le projet de loi vise désormais à « confort (er) le respect des principes de la République ». L'intitulé, qui se veut positif, ne trompe pourtant pas sur le caractère offensif et la logique essentiellement restrictive du texte. Pas plus qu'il ne masque cet aveu d'échec : si nous en sommes à les conforter, c'est bien que les principes républicains peinent à susciter l'adhésion de tous.

N'évitons donc pas le sujet : depuis des années, l'islam radical menace notre sécurité et la cohésion du corps social. Extrémistes et terroristes cherchent à provoquer des réactions de haine, espérant ainsi enrôler même les musulmans modérés dans leur guerre. En jouant avec nos vies, avec nos nerfs, ils nous mettent au défi de nos propres valeurs.

Or, l'État est dans son rôle quand il veut garantir la sécurité et le respect de la dignité de toutes et de tous, quitte pour cela à passer, quand il le faut, par un arsenal répressif. Ainsi, lorsqu'il s'agit de prendre des mesures contre les mariages forcés, la polygamie ou les certificats de virginité, de lutter contre discriminations et intimidations ou pour la transparence financière des associations, nous ne pouvons que soutenir le législateur.

Une épiphanie laïque

Mais le texte devient nettement plus discutable quand il en profite pour rogner les libertés d'enseignement et d'association ou placer les cultes sous tutelle en revenant sur l'équilibre de 1905... D'autant qu'une telle loi fourre-tout (forte de ses 51 articles) ne peut que se laisser dépasser par les esprits enflammés de députés et de réseaux, dont certains se prennent à rêver d'une épiphanie laïque. Et ressortent de leurs greniers toutes sortes d'amendements tenant d'une vision si restrictive de la laïcité qu'elle finit presque par se confondre avec l'athéisme.

On en revient alors à l'éternelle question : la laïcité est-elle un moyen ou un but en soi ? Car absolutiser un moyen – celui d'un cadre permettant à chacun le libre exercice de sa foi et le respect des convictions de tous – relève d'une forme d'idolâtrie. Si l'État doit être neutre, les citoyens ne pourront jamais l'être.

Un terrible déficit d'horizon spirituel

Non contents d'avoir quasi imposé l'idée que toute expression de foi doit être reléguée dans la « sphère privée », certains s'emploient à caricaturer les religions comme ennemies de la République, alors qu'elles en sont des composantes essentielles. Au risque d'assécher un peu plus une société qui souffre déjà d'un terrible déficit d'horizon spirituel.

Parce que nous croyons aux vertus de la laïcité républicaine et que, chrétiens, nous sommes nous aussi, par principe, laïques, ajoutons que la façon qu'a encore eue le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin de hiérarchiser, lundi sur France Inter, la « *loi de la République* », « *supérieure à la loi de Dieu* », est préoccupante. Ignore-t-il vraiment que le respect nécessaire des lois civiles n'empêche pas un primat absolu de la conscience, justement parce que ni les régimes politiques, ni les gouvernements successifs, ni les lois ne sont infaillibles ? Oublie-t-il que la laïcité, précisément, ne soumet pas mais sépare ?

Et à quoi bon, au fond, conforter un « principe » républicain, si c'est au détriment des autres ? La laïcité vaut-elle plus que la liberté de conscience ? Que l'égalité dans l'expression de ses convictions ? Que la fraternité, en généralisant une forme de soupçon du croyant, notamment quand il est musulman ? Empêcher que certains se coupent du corps social est une préoccupation urgente, et s'y atteler demande un réel courage.

Mais la réponse doit aussi être un projet positif : à quoi adhérons-nous vraiment ? Laissons-nous à chacun pleinement sa place dans cette société, dans un souci de justice ? La loi est d'autant mieux respectée qu'elle est accueillie, reconnue, et pas seulement imposée. C'est aussi comme cela que l'on construit un socle commun.

